



Règlement du Concours « Mon club aime les Jeux » PARIS 2024

Projet lauréat Impact 2024

Département Gironde

Article 1 : Organisateur

Dans une politique de développement en faveur du sport de demain, le Comité Régional Olympique Sportif de Nouvelle-Aquitaine (CROS NA), en collaboration avec les 12 Comités Départementaux Olympiques et Sportifs de Nouvelle-Aquitaine (CDOS) organise de septembre 2023 à juin 2024, un concours, sur le thème “Mon club aime les Jeux” ouvert à tous les licenciés inscrits dans un club sportif ou une association sportive de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Conditions de participation

Une phase régionale a été organisée par le CROS Nouvelle-Aquitaine de septembre à décembre 2023, une phase départementale va être organisée en suivant par le CDOS Gironde.

Elle est ouverte aux licenciés inscrits dans un club sportif ou une association sportive de Gironde, affiliée à une fédération sportive nationale.

Pour y participer, les jeunes âgés de 14 à 25 ans concourent en groupe d'au maximum 4 participants, accompagnés d'un adulte référent. Chaque équipe sera composée d'au maximum 5 personnes.

L'adulte référent doit :

- Être bénévole licencié d'un club sportif ou d'une association sportive
soit
 - Être diplômé d'un brevet d'éducateur sportif
soit
 - Être diplômé de l'Education Nationale
- et*
- Justifier de son honorabilité en transmettant un extrait du casier judiciaire vierge.

Article 3 : Thème du concours

Le thème du concours s'articule autour des initiatives inspirantes portées par les clubs sportifs et associations sportives de Nouvelle-Aquitaine. Les projets présentés devront répondre à la question suivante "***Quelle(s) action(s) exemplaire(s), inspirante(s) et innovante(s) avez-vous mis en place au sein de votre structure en Gironde parmi les catégories ci-dessous ?***".

Le projet doit prendre en compte au moins une des catégories suivantes :

- **Catégorie 1** : Excellence environnementale

Pour les structures engagées sur les enjeux de développement durable et d'écoresponsabilité.
- **Catégorie 2** : Inclusion

Pour les structures élaborant des dispositifs à destination de publics éloignés de la pratique sportive, notamment les personnes en situation de handicap physique, sensoriel, mental et/ou psychique
- **Catégorie 3** : Valeurs et citoyenneté

Pour les structures sensibilisant aux valeurs et comportements citoyens via la pratique sportive notamment en faveur des personnes issues de la communauté LGBTQI+

Une page dédiée au concours est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://cdos33.org/appel-a-projets-mon-club-aime-les-jeux/>

A l'issue du concours, cette page a vocation à devenir un centre de ressources en faveur des acteurs du sport néo-aquitain. Les productions des participants y seront diffusées et utilisées, jusqu'à la prochaine édition des Jeux d'été 2028.

Article 4 : Droits d'auteur

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des projets présentés ainsi que des documents, photos ou des vidéos utilisés. Les participants autorisent la représentation gratuite de leurs projets, des documents, des photos et des vidéos dans le cadre du concours et de la mise en place du centre de ressources (publicité, promotion, presse, tous supports de communication, site internet, etc.).

Ils autorisent également leur utilisation par le CROS NA, le CDOS 33 et l'ensemble des partenaires du concours, à des fins non commerciales et pour une durée indéfinie.

Les candidats (ou leur représentant légal pour les mineurs) doivent s'assurer de l'abandon du droit à l'image des personnes, des propriétaires des objets, biens mobiliers et immobiliers figurant sur les photos.

Le cas échéant, les participants doivent fournir au CDOS 33 une autorisation de ces derniers pour les exploitations précisées dans le présent règlement. En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité du CDOS 33 ne saurait être engagée.

Article 5 : Inscription au concours

Pour participer au concours, chaque équipe doit :

- Compléter un dossier de candidature via le [formulaire de candidature](#) (*également disponible sur la page du site internet*)
- Fournir par mail à l'adresse gironde@franceolympique.com les documents suivants :
 - Une autorisation parentale (uniquement pour les mineurs)
 - Une autorisation de droit à l'image
 - Les annexes au projet (voir article 6)

Merci d'indiquer dans l'objet du mail : Dossier de candidature « Concours Mon club aime les jeux ».

La date limite du dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 31 mars 2024 à 23h59.

Les lauréats de ce Concours régional ne peuvent pas candidater aux phases départementales, organisées par le CDOS Gironde.

Article 6 : Le dossier de présentation de projet

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- L'identification de l'équipe (noms, prénoms, contacts)
 - Un diagnostic
 - Eléments de contexte et de diagnostic
 - Publics visés
 - Estimation budgétaire
 - Une présentation détaillée du projet
 - Le titre du projet
 - La date de réalisation (au plus tard septembre 2024)
 - Les étapes clés
 - Les objectifs
 - Les actions concrètes mises en œuvre
 - Le(s) lien(s) avec la ou les catégories choisies
 - Un retour d'expérience si le projet est terminé
 - Bilan du projet
 - Les résultats en fonction des objectifs
 - Les axes d'amélioration

Votre dossier de candidature peut être appuyé par des annexes donnant des éléments complémentaires : calendrier, budget, photographies, vidéos, etc. Ces annexes doivent être envoyées à l'adresse gironde@franceolympique.com, dans le même mail que les informations en article 5.

Seuls les formats suivants sont acceptés :

- PDF
- PNG/JPG
- MP4, vidéo smartphone

Article 7 : Date limite de réception des dossiers de présentation des projets

La date limite de réception des dossiers de présentation des projets pour la participation au concours est fixée au 31/03/2024 à 23h59. Les documents complémentaires doivent être envoyés par mail à l'adresse gironde@franceolympique.com .

La candidature devient effective à réception de l'ensemble du dossier de candidature (réponse au formulaire), et des pièces justificatives exigées. Tout dossier incomplet est écarté de la sélection.

Une seule participation par jeune est autorisée (même nom, même adresse). En cas de participations multiples, seul le premier dossier est pris en considération, le second est automatiquement disqualifié.

Les dossiers de présentation de projets incomplets, illisibles et/ou complétés après la date de clôture sont considérés comme nuls.

Tout dossier non conforme à ces données est déclaré hors concours.

Article 8 : Les sélections

La sélection des projets est effectuée par le CDOS Gironde ainsi que leurs partenaires selon deux étapes.

Etape 1 : sélection des lauréats

Un jury composé des membres ci-dessous (article 9) sera chargé de sélectionner les lauréats sur un certain nombre de critères, mentionnés ci-dessous (article 9).

Etape 2 : proclamation des résultats

La publication des résultats des lauréats est prévue le 15 mai 2024.

Les résultats sont disponibles sur le site dédié au concours à l'adresse suivante <https://cdos33.org/appel-a-projets-mon-club-aime-les-jeux/>

Article 9 : Les jurys

Le jury départemental, présidé par la présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif de Gironde ou son représentant, est composé de :

- Vice-Présidents de chaque thématique
- Le directeur des sports du Conseil Départemental, ou son représentant
- Un représentant Comité Départemental du Sport Adapté Gironde et/ou Comité Départemental Handisport Gironde
- Un représentant de l'association le *Girofard*
- Un représentant de la mairie de Bordeaux

Les jurys sélectionnent les projets en fonction des critères suivants :

- Rapport à la catégorie choisie
- Faisabilité/réalisation
- Innovation
- Originalité
- Reproductibilité/essaimage
- Méthodologie utilisée

Article 10 : Désignation des lots

3 lauréats par thématique seront récompensés, soit un total de 9 équipes.

Les lots seront répartis comme suit :

- 2 x 5 places pour assister à un match des Girondins de Bordeaux
- 2 x 5 places pour assister à un match des JSA
- 5 places pour faire une initiation Aviron de mer avec le club d'Arcachon
- 3 x 5 places pour une initiation BMX avec le Stade Bordelais

Les prix à gagner (par équipe de 5) :

- Places pour un match des Girondins de Bordeaux (Football),
- Places pour un match de l'équipe de basket des JSA,
- Places pour un match de l'UBB,
- Initiation BMX (par le Stade Bordelais)
- Initiation Aviron de mer
- Porte-clefs de la Mascotte officielle des Jeux Olympiques

Article 11 : Remise des prix et obtention des lots

Le classement des 9 équipes sélectionnées par le jury départemental sera publié sur le lien suivant : <https://cdos33.org/appel-a-projets-mon-club-aime-les-jeux/> le 15 mai 2024.

Les participants seront également avertis des résultats par mail.

Les délibérations ne seront pas publiques.

La remise des prix sera organisée lors d'une soirée le mercredi 5 juin 2024, à l'occasion des 50 jours avant l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024.

La présence de tous les membres de l'équipe est fortement recommandée.

En cas d'indisponibilité des lauréats, la présence de l'adulte référent et d'au moins deux membres de l'équipe est obligatoire.

Article 12 : Promotion du Concours

Du seul fait de sa participation au Concours, chaque participant autorise par avance le CDOS Gironde et ses partenaires à utiliser son nom et le contenu du projet pour toute opération de promotion et d'information liée au concours ou à la promotion du sport, à compter de la date d'inscription à concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 13 : Réserves et clauses protectrices pour l'organisateur

Toute infraction au présent règlement entraîne la disqualification immédiate du candidat fraudeur et de ses co-équipiers.

Le CDOS Gironde et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsable si, en cas de force majeure, ce concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de modifier, si nécessaire, les prix des lauréats.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à contestation d'aucune sorte, ni à la contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Les lots offerts ne sont ni cessibles ni transmissibles.

Il relève de la seule responsabilité du gagnant de mettre tout en œuvre pour pouvoir réaliser son prix et notamment de détenir son prix. L'organisateur ne serait être tenu pour responsable d'une quelconque impossibilité ou empêchement du gagnant à profiter de son lot ou non.

Article 14 : Application du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Les décisions du jury sont sans appel. Le CDOS 33 et les partenaires de concours prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci peut donner lieu à l'exclusion du concours de l'ensemble des membres d'une équipe.

Article 15 : Mise à disposition du règlement

Le règlement peut être consulté sur le site du CDOS 33 : <https://cdos33.org/appel-a-projets-mon-club-aime-les-jeux/>

Il est transmis gratuitement par mail, sur demande écrite adressée au CDOS Gironde.

Pour en savoir plus sur le concours « Mon club aime les Jeux » en Gironde, contactez : gironde@franceolympique.com.

Article 16 : Traitement des données personnelles

Le CDOS 33 prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'il détient ou qu'il traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir la pratique du sport par le biais d'un jeu concours.

Les catégories de données collectées sont les suivantes : Nom, prénom, téléphone, adresse, email, date de naissance, extrait du casier judiciaire vierge.

Les destinataires des données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent jeu concours sont les membres du CDOS 33 en charge de l'organisation du jeu concours :

- Barthoux Claire – cheffe du projet
- Maingonnat Pauline – Chargée de communication
- Grin Olivier – Coordonateur

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 4 années.

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable des traitements à l'adresse suivante : gironde@franceolympique.com